

*Saint-Cyprien-de-Napierville*

paroissest-cyprien@qc.aira.com

Saint-Cyprien-de-Napierville, le 7 février 2012

EXTRAIT de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, lundi le 6 février 2012, à 20h, et à laquelle sont présents son honneur le maire monsieur André Tremblay, et les membres du Conseil suivants :

Monsieur Gérard Dumesnil  
Monsieur Jean-François Boire  
Monsieur Jean-Pierre Brouillard

Madame Patricia Dorantes Brassard  
Madame Sylviane Soullaine Couture

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**RÉSOLUTION NO 2012-02-2094**  
**ADOPTION DES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la MRC des Jardins-de-Napierville d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie selon un avis du ministre de la Sécurité publique daté du 8 mars 2002;

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente intervenu entre le conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** que l'article 14 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

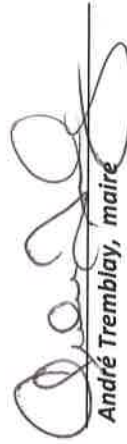
**CONSIDÉRANT** que l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** que l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT** que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Gérard Dumesnil, appuyé par monsieur Jean-François Boire et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers(ères) que le conseil municipal :

- ENTÉRINE les objectifs de protection optimale contenus au chapitre 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;
- ADOPTE le plan de mise en œuvre contenu au chapitre 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;
- S'ENGAGE formellement à mettre en œuvre les actions proposées à son plan de mise en œuvre.

  
André Tremblay, maire



Nancy Trottier,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
St-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Téloc. : (450) 245-7824